

**CONSEIL COMMUNAL D'ETOY**  
**Du 6 mai 2019 à 20h00**  
**Présidence : M. Boris Cuanoud**  
**Maison de commune**

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la secrétaire communale Mme S. Ruchet, à la boursière Mme I. Ciampi, notre secrétaire Mme F. Gantin ainsi qu'aux représentants de la presse et au public, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pour ne penser qu'à ceux de la Commune.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 18 février 2019
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis Municipal N° 02/2018 Relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 500'000.00 pour la construction d'une salle de gymnastique triple sur la parcelle N° 558 « Les Communaux » (suite de mandat)
6. Préavis municipal N° 01/2018 Relatif à une demande de crédit de CHF 343'000.00 pour la réalisation des travaux de défense incendie de l'Espérance et d'évacuation des eaux claires du Ch. du Roti.
7. Nomination d'une Commission pour la réfection du pavage devant le foyer de la salle polyvalente
8. Propositions individuelles

La Municipalité souhaite nommer une commission pour la réfection du pavage devant le foyer de la salle polyvalente, point ajouté avant les propositions individuelles.

**Ordre du jour modifié accepté à l'unanimité**

**1. Appel**

44 Conseillers participent à la séance, 3 excusés, 1 absent.

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut délibérer valablement sur les sujets qui lui sont soumis.

## 2. Procès-verbal de la séance du 18 février 2019

Corrections demandées par M. F. Magnollay sur la page 2496 :

- ajouter un «.» après « solide » et recommencer à « Pour 2019 » ;
- remplacer « soient juste » par « soient aussi juste que possible » ;
- ajouter un « . » après « avec Ingrid » et recommencer par « Je lui ai »  
et page 2497 :
- remplacer « Un simple produit de charges » par « Des produits et des charges »

Mme. V. Hüsler demande un PV plus abrégé à l'avenir au de la version mot à mot.

**Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

## 3. Communications du Bureau

La démission de Mme. C. Meyer est annoncé et sa lettre lue.

- M. B. Cuanoud : Je remercie Mme. C. Meyer pour son engagement au sein du Conseil et lui souhaite tout le meilleur pour la suite. A partir de ce jour nous siégeons à 48 Conseillers. Comme déjà annoncé lors de la séance de février, nous allons attendre de descendre jusqu'à 45 membres avant de réévaluer la nécessité d'organiser des élections complémentaires.

### 1<sup>er</sup> Tour des élections au Conseil d'Etat du 17 mars 2019

Taux de participation à Etoy: 34 %

Suite au retrait des deux autres candidats encore en lice, il n'y a pas eu de 2<sup>ème</sup> tour et Mme. Rebecca Ruiz a été élue tacitement au gouvernement Vaudois.

Présentation de l'agenda des séances du Conseil Communal de 2019 et des dates de remises des rapports de Commission :

Séances CC 2019	Remise des rapports	Commentaires
18 février	06 février	
25 mars	13 mars	<u>ANNULE</u>
06 mai	24 avril	
<b>24 juin</b>	<b>12 juin</b>	
23 septembre	11 septembre	
28 octobre	16 octobre	
09 décembre	27 novembre	Repas de fin d'année



Votations 2019 : 10 février / EC CE 17 mars (1<sup>er</sup> tour) / **19 mai (RFFA et Loi sur les armes)** / E CN 20 octobre / 24 novembre.

#### **Visite du centre de colis de Daillens**

- M. B. Cuanoud : Le mercredi 6 mars nous avons eu le privilège d'être reçu par notre Conseiller Domingo Olaya pour une visite guidée de grande qualité au centre de tri de colis à Daillens. 25 personnes ont pu participer à cette sortie (quelques photos sont projetées sur l'écran de fond). L'apéro a été généreusement pris en charge par la Municipalité et les boissons pendant le repas par notre hôte Domingo Olaya. Un grand merci à eux et merci à vous tous pour ce bon moment passé.

#### **Trophée de la préfecture 2019**

La société de sauvetage de St Prex organise le trophée de la préfecture 2019, gagné l'an passé par l'équipe d'Etoy, le samedi 25 mai. M. M. Corthay en parlera au moment des propositions individuelles.

### **4. Communications de la Municipalité**

#### **a) M. J. Fernandez, Syndic :**

La Commune d'Etoy clôt ses comptes avec un excédent de revenus de CHF 90'282.36, résultat après amortissements obligatoires et exceptionnels pour environ CHF 1'300'000, ainsi que la mise en réserve pour travaux futurs de CHF 1'500'000.

La marge d'autofinancement de l'année écoulée se monte à CHF 3'277'163 ce qui a permis de financer l'entier des investissements de l'année.

Ce résultat est dû principalement à une augmentation substantielle de l'impôt sur les personnes morales et plus particulièrement par un rattrapage d'impôts. En outre, les droits de mutation ont également dépassés nos attentes.

Quant à notre dette elle est encore en diminution puisqu'elle est au 31.12.2018 de CHF 5'675'000 soit une diminution de CHF 2'550'000. Notre collègue municipal Jean-Marc Schaleppi a été élu au Comité directeur du SIS Morget. Nous le félicitons.

#### **b) Mme. T. Séverin :**

- Voici quelques informations recoltées lors du dernier conseil intercommunal de l'ASSAGIE. Le projet « Aubonne 2040 » y a été présenté. Le travail a déjà commencé depuis plusieurs années avec en premier Etoy et les Communaux 1 et 2 qui sont récents et adaptés, ensuite Gimel a inauguré son bâtiment pour les 5-8P en Septembre dernier. Il reste à présent la zone d'Aubonne qui est la plus complexe parce que la plus grande étant donné qu'il y a le primaire, le secondaire et des questions d'urbanisme compliquées. Le Comité Directeur de l'Assagie a commencé à y réfléchir les derniers mois avec les municipalités concernées en partant du principe qu'il y a des



problèmes de locaux à savoir des temporaires qui durent, des infrastructures sportives délocalisées par rapport aux bâtiments scolaires, des cycles coupés en deux ce qui n'est pas conforme à la législation sur l'école, des locaux spéciaux éclatés tout comme l'accueil parascolaire. Suite à la réévaluation des indices micro gis, les prévisions de 2012 restent inchangées. Les principes retenus et présentés par le Comité pour les projets à venir sont : l'unité de lieu, l'unité de temps (abolir les déplacements pour gagner du temps et faire des économies de bus), avoir des sites compatibles sur la journée, et l'abandon des locaux non conformes. Il est prévu dans un premier temps de déplacer les 1-4 P sur Féchy qui sera agrandi (a 6 classes actuellement), les 5-8P au Château d'Aubonne et les 9-11P au Chêne, avec la disparition des modules et de la gymnastique à Pré-Baulan. Ils en sont à la pré-étude d'implantation, Féchy en première étape puis Aubonne ensuite, et il faudra environ 10-12 ou 15 ans pour que le projet soit terminé. Le coût est pour l'instant inconnu mais on compte sur l'économie réalisée sur les transports et la fin des amortissements de certains bâtiments arrivant au seuil des trente ans pour que les coûts soient neutres sur les trente prochaines années avec de petites fluctuations. Etoy est concerné car les élèves de secondaire vont sur Aubonne. Présentation des coûts de transports détaillés afin de se rendre compte des économies réalisées lors de la rationalisation des transports.

- M. T. Creteigny s'inquiète de voir un projet de salle triple arriver du fait de cette restructuration dans une commune aussi proche.

- Mme. T. Séverin assure que ce n'est pas à l'ordre du jour, que Féchy devra avoir une salle simple, qu'Aubonne envisage une salle de gymnastique près du château, prévue sur le parking actuel de la piscine qui serait quant à lui enterré.

- M. T. Creteigny demande la confirmation qu'ils ne prévoient pas de salle supplémentaire au Chêne.

- Mme. T. Severin précise qu'ils ont un besoin de 2 à 3 salles. Pas de souhait de faire une salle triple mais plutôt de rénover les salles actuelles et ajouter une salle là où il y a la voirie.

**c) M. R. Corthay :**

- Local Voirie : La chaudière de ce bâtiment a été remplacée pendant les vacances de Pâques, en raison de la non-conformité de l'ancienne.
- Bâtiment Administratif : La pose des stores extérieurs des bureaux ainsi que de la salle du conseil est réalisée. Le remplacement de la verrière par des velux est en cours.
- Terrain de football : L'installation de l'arrosage automatique a été faite, il manque encore la mise en service.
- Collège des Ecureuils : Les travaux suivent leurs cours. Etanchéité de la toiture terminée, ferblanterie exécutée à 90%, pose des fenêtres extérieures finie, l'installation de la lustrerie a débuté ce qui permettra de suivre avec la pose des nouveaux sols.



d) **M. C. Viquerat :**

- Annonce de l'engagement d'une collaboration avec la Commune de St Prex pour louer leur machine de traitement des mauvaises herbes par eau chaude acquise en Avril 2018 et dont le périmètre d'action a été étendu. Depuis un an nous n'utilisons plus de produits phytosanitaires sur l'usage public. La collaboration évite l'investissement dans l'achat d'un équipement et aide St Prex à rentabiliser le leur.
- Les travaux en Courta Rama sont terminés, il ne reste plus que des finitions de surface (rengazonnement et quelques mètres carrés de goudron) Les conduites sont opérationnelles et en service depuis 2 mois.

**5. Préavis Municipal N°02/2018 Relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 500'000.00 pour la construction d'une salle de gymnastique triple sur la parcelle no 558 « Les Communaux » (Suite de mandat)**

Présentation de l'avant-projet par l'architecte en charge, M. T. Brüttsch, qui a réalisé la salle triple de St Prex, au moyen de projection sur grand écran de plans, coupes et images de synthèse.

L'étude implantatoire a mené à laisser de l'espace libre pour créer des éventuels terrains de beach volley ou une extension scolaire future si besoin. Les vestiaires du foot seraient en face du terrain dans l'implantation actuelle, avec un accès extérieur indépendant. Il s'agit d'une grande salle profonde divisible en trois par des rideaux intégrés dans la poutraison, de six vestiaires, et d'une large zone cantine et d'une zone de bar. Présentation des différents niveaux. Gradins dans la salle de gym dont la capacité d'accueil est de 700 personnes avec gradins amovibles. Application des directives cantonales en termes de salles et équipement.

- M. J.-F. Lange : est-ce que les lignes dessinées sur les plans de base projetés sont déjà définis et comprennent-ils tous les terrains de sport ?
- M. T. Brüttsch : tout est normé et standard.
- M. G. Biondi Morra : à propos des panneaux solaires sur les plans, seront-ils actifs au niveau électrique et thermique ? En ce qui concerne l'esthétique, pourrait-on avoir un habillage végétal au lieu d'un gros bloc de béton ?
- M. T. Brüttsch : la partie enterrée est prévue en ossature béton, le reste, y compris les parois, seront en ossature bois dans le cadre du développement durable. Le revêtement extérieur n'est qu'une image, il peut encore être travaillé, l'idée est de partir sur des éléments en métal déployé ou perforé et trouver une couleur qui s'intègre dans l'environnement. Les panneaux solaires sont des panneaux



photovoltaïques. Il reste une étude à faire pour ce qui est de la production de chaleur, comprise dans le préavis, pour voir si on peut utiliser la nappe phréatique comme dans le cadre des Communaux 2, mais il faut attendre la pré-étude pour voir si le débit est suffisant, sinon il faudra passer par une pompe à chaleur.

La parole est donnée à M. M.-O. Christinat, rapporteur de la Commission ad hoc pour lecture des conclusions de son rapport :

Après étude soigneuse de la nécessité et de l'utilité des trois volets faisant l'objet de ce crédit d'étude, la Commission, dans sa majorité, et sous réserve de la capacité financière de la Commune, estime qu'une salle double serait un minimum, satisfaisant les besoins actuels scolaires et permettant un usage associatif de la salle polyvalente, mais qu'une salle triple serait utile et très utilisée par les sociétés locales et des environs, favorisant l'ouverture sur notre région et l'encouragement des sports.

La Commission ad hoc, à la majorité, propose au Conseil Communal de suivre les conclusions du préavis et de les compléter de la façon suivante :

1. D'accorder la demande de crédit de CHF 500'000.00 pour l'étude de la construction d'une salle de gymnastique triple ;
2. D'accepter que ce montant soit prélevé sur les disponibilités de la trésorerie communale de l'exercice 2019 et 2020 ;
3. D'accepter que l'amortissement de cette dépense se fasse dans le cadre du coût global de la future construction ;
4. De créer une commission pour le suivi architectural et technique du projet de la salle de gymnastique triple.

La parole est donnée à M. L. Hautier, rapporteur de la Commission des finances pour lecture et informations complémentaires sur les conclusions de son rapport :

- M. L. Hautier : Un rapport assez complexe et long donc je propose qu'on fasse une partie de lecture accompagnée afin d'avoir tous les mêmes choses en tête. C'est la Commission et la Municipalité d'entente qui ont travaillé sur une base commune qui est un modèle d'analyse financière conçu par l'union des communes vaudoises, qui permet d'évaluer la faisabilité financière d'un investissement en excluant les éléments extraordinaires, ne retenant que les éléments ordinaires (recettes et dépenses).

Page 2, dernier paragraphe : « Afin de trancher la capacité de la Commune à financer la construction, puis l'exploitation d'une salle triple, la Commission a étudié, sur la base de l'analyse financière dont je viens de vous parler, l'évolution de deux concepts de résultat (marge d'autofinancement et solde de fonctionnement épuré), ainsi que de trois indices (poids et renouvellement de la dette ainsi que coefficient fiscal d'équilibre). Elle a également analysé le niveau d'endettement net et



l'impact sur le plafond à l'endettement en 2021, soit l'année probable de mise en service de la salle triple. Ces notions appellent des explications :

**Marge d'autofinancement** : elle représente les moyens financiers résiduels générés par l'activité de fonctionnement de la Commune à la fin d'un exercice. Il s'agit d'un concept de résultat offrant une vision strictement financière, notamment utile dans le cadre de la gestion de la dette. Ces liquidités peuvent être utilisées pour rembourser des emprunts, financer de nouveaux investissements ou reconstituer des capitaux propres.

**Solde de fonctionnement épuré** : il représente les moyens financiers générés par l'activité de fonctionnement de la Commune à la fin de l'exercice, sachant que, contrairement à la marge d'autofinancement, la somme des amortissements obligatoires a été réservée. Il offre une vision de gestion – et non strictement financière – du résultat de la Commune. Il s'agit du concept de résultat le plus important, car il permet d'évaluer la marge de manœuvre financière réelle de la Commune au niveau de sa gestion, notamment pour supporter le coût d'exploitation de nouveaux investissements.

**Poids de la dette** : cet indice détermine le nombre d'années nécessaires à la Commune pour rembourser sa dette nette, dans l'hypothèse théorique où toutes ses recettes fiscales y seraient consacrées. Un nombre d'années supérieur à 2.5 est synonyme d'un endettement trop conséquent.

**Renouvellement de la dette** : il s'agit du nombre d'années nécessaire à la Commune dans l'hypothèse toujours théorique où toute sa marge d'autofinancement dont on a parlé avant y serait affectée. Idéalement, le nombre d'années devrait être inférieur à 30 ans, soit la durée de vie maximale des investissements.

**Coefficient fiscale d'équilibre** : il s'agit du coefficient fiscal qui aurait permis l'équilibre des comptes pour une année donnée. La comparaison entre le coefficient fiscal d'équilibre et le coefficient fiscal effectif permet d'évaluer la santé financière de la Commune. Ainsi, si le coefficient fiscal d'équilibre se trouve en-dessus du coefficient fiscal, cela signifie que les comptes de la Commune sont négatifs et que des mesures peuvent s'avérer utiles voire nécessaires.

**Endettement net** : il s'agit de la différence entre le total des engagements financiers de la Commune envers des tiers externes (c'est-à-dire l'endettement brut) et ses capitaux – liquidités ou créances exigibles à court terme.

Nous passons à présent aux déterminations de la Commission des finances sur chaque élément pris séparément.

**Marge d'autofinancement**, dernier paragraphe page 3.

L'objectif initial de l'analyse financière consistait à déterminer si la Commune disposerait à moyen terme, en excluant les recettes extraordinaires (en ne retenant pour le futur que les éléments ordinaires et non par exemple les recettes conjoncturelles comme les impôts sur



les successions, donations...) et en intégrant l'exploitation de la salle triple, d'une marge d'autofinancement suffisante pour financer le service des dettes de la Commune, incluant celle relative à la construction de ladite salle. L'analyse financière permet de répondre par l'affirmative à cette interrogation, la marge d'autofinancement demeurant largement positive sur la période 2019-2027. C'est pourquoi la Commission est d'avis que la réalisation du projet ne générerait pas de risques significatifs quant à la gestion de la dette communale. Pour la base de l'analyse financière ont été pris les 6 dernières années, les comptes validés par ce Conseil, et pour le futur sur la base des recettes ordinaires en fonction de l'évolution des différents indices jusqu'en 2027 soit 9 ans en prenant 2019. La Commission des finances considère qu'il n'y a pas de danger quant la faisabilité du projet sur la gestion de la dette.

Solde de fonctionnement épuré (3<sup>ème</sup> paragraphe page 4) : Il ressort de l'analyse que le solde de fonctionnement épuré marque une tendance à la baisse aussi bien dans l'hypothèse de la réalisation du projet, que dans celle du statu quo. Néanmoins, dans la première, le solde de fonctionnement épuré devient plus rapidement négatif, soit déjà en 2026. Dans la seconde hypothèse, les chiffres négatifs devraient être atteints en 2029. Ainsi même en l'absence d'un autre investissement majeur, la Commune risquerait de manquer de moyens financiers à moyen terme et de ne pas pouvoir poursuivre sa politique d'investissement, à moins que des mesures ne soient prises – augmentation des recettes ou réduction des dépenses. La nécessité d'augmenter les recettes interroge bien évidemment le niveau du coefficient fiscal communal. Nous verrons ci-dessous que ce dernier, en miroir au solde de fonctionnement épuré, ne permettrait probablement plus de garantir l'équilibre des comptes à partir de 2026. Rappel que l'exercice ne prend pas en compte les recettes conjoncturelles, notamment un gros héritage qui pourrait arriver et ne prend en compte qu'un tout petit montant de recettes structurelles, c'est-à-dire que nous avons pris une moyenne très basse des recettes qui arrivent chaque année (300'000.00 CHF).

#### **Endettement** (dernier paragraphe page 4)

Seule une analyse globale des endettements bruts et nets garantit une représentation fidèle de l'endettement d'une commune. Dès lors que la construction de la salle triple n'exposerait pas la Commune à un endettement durablement haut, la Commission juge que le projet ne présente pas de risque d'endettement. Néanmoins elle tient à souligner que la marge de manœuvre de la Commune quant à la réalisation de son plan d'investissement de la législature serait réduite à moyen terme en raison du plafond d'endettement, mais aussi de son niveau d'endettement net. De plus, il est important de rappeler que le niveau actuellement bas des taux d'intérêt pourrait repartir à la hausse dans un futur proche, ce qui aurait pour conséquence d'alourdir considérablement le service de la dette.



**Coefficient fiscal** (paragraphe 3 page 5)

Une baisse du coefficient fiscal communal de 61 à 59.5 points a été appliquée dans l'analyse à partir de 2020 en raison de la convention passée entre l'Etat et les communes portant sur la reprise par celui-ci de l'AVASAD. La baisse de 1.5 point des coefficients fiscaux communaux doit servir à neutraliser l'augmentation correspondante du coefficient fiscal cantonal de 154.5 à 156 points. Pour Etoy ce sera une augmentation de charges, la Municipalité pourra compléter si besoin. Si les communes ne baissent pas le coefficient fiscal de 1.5 alors il y aura cette même augmentation sur les impôts.

Concrètement, en l'absence de revenus extraordinaires allant au-delà des revenus structurels retenus dans l'analyse (CHF 300'000.00 qui reviennent chaque année et sur lesquels on peut compter), l'équilibre des comptes semblerait assuré, sans augmentation d'impôts, jusqu'en 2025 dans l'hypothèse d'une réalisation de la salle triple (on voit sur le graphique qu'en 2026 le coefficient fiscal d'équilibre croise le coefficient fiscal effectif ce qui signifie que les comptes ne sont plus équilibrés), et, probablement, jusqu'en 2028 dans l'hypothèse du statu quo. Il y a comme on a vu pour le solde de fonctionnement épuré, 3 ans de différences entre les 2 hypothèses. Par conséquent, quelle que soit l'hypothèse, il sera nécessaire de prendre des mesures à moyen terme afin de garantir l'équilibre des finances communales, sous réserve de revenus extraordinaires significatifs.

On a pris une facture sociale assez importante en considération étant donné que la situation n'est pas claire (4% d'augmentation chaque année jusqu'en 2024, et 5% à partir de 2025). Si l'Etat reprenait toute la facture sociale, cela changerait l'analyse.

Partant de ce qui précède, la Commission des finances estime que la construction de la salle triple ne constitue pas à elle seule un motif de révision du coefficient fiscal communal pour l'instant. Elle souligne néanmoins que ce projet représente un delta potentiel de deux points supplémentaires de coefficient fiscal communal, sans pouvoir déterminer quand une concrétisation éventuelle de ce delta en une hausse d'impôts équivalente serait nécessaire.

Dans tous les cas, ce sera la facture sociale qui décidera s'il faudra augmenter les impôts ou les baisser.

**Conclusions :**

En conclusion, la Commission est d'avis, sur la base de l'analyse financière réalisée, qu'aucun motif financier ne s'oppose actuellement à la construction de la salle triple présentée dans le présent préavis et, a fortiori, au crédit d'étude qui en est l'objet. Dans l'hypothèse de la non-réalisation finale du projet, la Commission suggère que le montant du crédit d'étude utilisé soit porté en charge.

C'est pourquoi, la Commission des finances, à l'unanimité, propose au Conseil communal :

DE DECIDER



1. D'accorder la demande de crédit de CHF 500'000.00 pour l'étude de la construction d'une salle de gymnastique triple ;
  2. D'accepter que ce montant soit prélevé sur les disponibilités de la trésorerie communale de l'exercice 2019 ;
  3. D'accepter que l'amortissement de cette dépense se fasse dans le cadre du coût global de la future construction.
- M. B. Cuanoud : je félicite M. L. Hautier pour cette présentation et remercie la Commission des finances et la Municipalité pour leur collaboration. On voit tous qu'un grand travail a été fourni pour obtenir plus d'informations sur les aspects financiers liés à ce crédit d'étude de la salle triple. Les conclusions sont divergentes sur les points 2 et 4. Est-ce que la Municipalité voudrait se rallier à une des versions pour le point 2 ?
  - M. J. Fernandez : l'année étant bien entamée, nous pouvons donc nous rallier à la version parlant des exercices 2019 et 2020.
  - M. B. Cuanoud : est-ce que la Commission des finances se rallierait aussi ?
  - M. F. Magnollay : il semble envisageable que les dernières factures soient payées en 2020 donc oui.
  - M. J. Fernandez : pour le point 4 proposé par la Commission ad hoc, cela nous semble aussi une bonne idée, il faudra encore définir les détails, on peut donc envisager de nommer une telle Commission qui serait convoquée selon l'avancée du projet pour présentation, discussion et plus.
  - M. B. Cuanoud : Lors de la rencontre préalable à cette séance, la discussion nous a amené à envisager la nomination de cette Commission lors du prochain Conseil afin d'anticiper le travail de la Commission ad hoc du préavis de la salle triple.
  - M. T. Jakob : La Commission ad hoc a dû se réunir un peu dans l'urgence pour rendre ces conclusions sur ce préavis pour ce soir. Je tiens à ajouter quelques informations sur le point 4 : il serait souhaitable qu'une Commission puisse suivre et se prononcer dans le plan des études, sur les concepts architecturaux et techniques du projet de façon à cautionner les choix qui nous seront présentés lors du prochain préavis.
  - M. T. Creteigny : approuve cette proposition mais nous avons une Commission d'urbanisme
  - M. B. Cuanoud : est-ce que la Commission des finances se rallierait au point 4 proposé par la Commission ad hoc ?
  - M. F. Magnollay : cette proposition ne concerne pas directement la Commission des finances. Il paraît logique et légitime que le Conseil s'intéresse à l'aspect architectural du projet.
  - M. B. Cuanoud pense qu'il n'est pas impossible d'avoir une Commission nommée en plus de la Commission d'urbanisme pour travailler sur ce projet.
  - M. G. Biondi-Morra : quel est le taux d'intérêt utilisé lors de la projection et quels sont les revenus attendus pour cette salle ?



- M. J. Fernandez : le taux pris dans l'hypothèse est de 1.5. Un équipement communal à disposition d'écoles, de sociétés locales voire d'autres est rarement un investissement qui rapporte des revenus substantiels. Le retour sur investissement sera peut-être sur la santé de nos citoyens et le bien être à l'école avant tout même si quelques recettes sont attendues.
- M. L. Hautier : sur les graphiques du rapport de la Commission des finances, on a vu que le coût de fonctionnement de cette salle est estimé CHF 300'000.000 par année en intégrant les revenus potentiels. Cela représente ce delta de 2 points et reste une volonté politique d'investissement pour les écoles et la santé des citoyens.
- M. M.-O. Christinat : nous avons obtenus les chiffres de St Prex suite à leur première année de fonctionnement : CHF 200'000.00.
- M. I. Golay : remercie l'USL pour le sondage sur les sociétés locales.
- M. L. Capt : La Commission des finances n'a pas tenu compte des possibles baisses de revenus de la Commune notamment suite au sujet de votation du 19 Mai qui va peut-être faire baisser les revenus des entreprises voire même pourrait faire partir certaines entreprises du territoire.
- M. L. Hautier : les projections faites pour les revenus et dépenses ont été prudentes et les baisses de recettes fiscales ont déjà été intégrées depuis une année environ du fait de la RIE3. Le scénario pris est moyen à pessimiste déjà.
- Mme. V. Hüsler : le rapport de la Commission des finances précise qu'il n'y a pas d'autres investissements majeurs possibles si la salle triple voit le jour et voudrait être rassurée sur ce point.
- M. L. Hautier : pour la nouvelle STEP on n'a pas de date précise. Pour l'immeuble « clos devant », on a souligné que cela pouvait rapprocher la Commune du plafond d'endettement en 2021, qui est brut. La salle triple est un patrimoine administratif qui coûte plus qu'il ne rapporte, l'immeuble « clos devant » est un patrimoine financier qui rapporterait, donc l'endettement net serait un peu différent. Il s'agit de choix : la Commune nous a dit que la salle triple est faisable maintenant alors que le projet « clos devant » est encore en attente de déterminations venant de plus haut.
- M. C. Viquerat : un certain nombre d'investissements avaient été pris en compte pour des réfections de routes, canalisations... et aussi pour la STEP régionale. Si cette dernière se fait, ce ne sera pas sous la forme d'un investissement direct de la Commune mais par le biais d'une société anonyme ou similaire. Ce qui veut dire que l'investissement de la Commune devrait se limiter normalement à l'achat d'une part d'un capital social d'une de ces sociétés ce qui a été pris en compte partiellement ou totalement dans la projection.
- M. L. Hautier : ajoute un complément dans la partie solde de fonctionnement épuré, on a pris CHF 150'000.00 pour la déchetterie, et CHF 3'500'000.00 pour les bâtiments, et CHF 900'000.00 pour les routes. Ce qui prouve que le scénario est réaliste en terme d'investissement structurel.



- M. C. FÜRER : merci pour la Municipalité et la Commission des finances pour leur collaboration et cette dernière pour avoir produit ce rapport très pédagogique incluant toutes ces définitions. Question à l'architecte : on voit ce qui s'apparente à des finitions sur la présentation. A quel niveau de détails, à quelle profondeur de réflexion en êtes-vous en sachant que nous en sommes à voter le crédit d'étude ?
- M. T. BRÜSCH : à ce stade-là, une salle de gym est un grand volume avec des dessins et des lignes à l'intérieur, mais les vestiaires sont à l'état d'esquisses, cependant tout est assez normé. Du fait des autres salles de gym que j'ai réalisé, faire ce premier dessin était assez rapide.
- M. P. LÜTHI : en 1985, la Commune a osé construire une salle simple avec 900 habitants, 34 ans plus tard on est 3'000 habitants. Merci à la Commission des finances et la Commune d'avoir retardé le projet pour avoir le temps de fournir ce niveau d'étude et je constate avec plaisir qu'on peut à présent oser prendre des risques.
- M. T. CRETEGNY : j'ai une vision différente de M. P. Lüthi. La Commission ad hoc précise qu'on a un besoin d'une salle double. Le besoin d'une salle triple semble être pour les sociétés environnantes, les grands événements...j'ai l'impression qu'il s'agit d'un investissement régional et ça me gêne un peu que nous soyons les seuls à supporter les entretiens et la maintenance quand les communes environnantes font chacune leur petite salle pour leur petit besoin. J'ai compris que le financement extérieur n'est pas possible mais j'encourage la Commune à étudier la possibilité de faire supporter une partie des coûts de fonctionnement à des locataires/sociétés sportives externes.
- Mme. T. SÉVERIN : effectivement une salle triple a un coût mais il y a 2 aspects des recettes qui peuvent être pris en compte : d'une part le canton subventionne à hauteur de CHF 500'000.000 ces salles triples avec gradins parce que ce sont des infrastructures d'utilité régionale, donc c'est déjà ce montant en moins sur la différence entre une salle double et une salle triple. Le Canton va aussi jusqu'à un million de prêt sans intérêt, ce qui permet de financer toute une partie de cette troisième salle. Ensuite au niveau de l'utilisation, tout comme dans les autres communes, il peut y avoir des tarifs différenciés selon si l'utilisateur est une société locale, une entreprise ou une société sportive externe ; ce qui sera fait.
- Mme. I. GOLAY : si la salle triple se fait, la salle polyvalente actuelle pourrait être utilisée en semaine, ce qui n'est pas le cas actuellement en raison de la cantine scolaire. Cela pourrait générer des revenus supplémentaires.
- Mme. S. THURY : à chaque assemblée de l'USL, il est difficile de trouver de la place et des dates dans la salle polyvalente. De nombreuses associations voudraient pouvoir revenir sur Etoy. Il n'y a pas que le hand ball qui serait intéressé à revenir sur Etoy, d'autres associations également afin de dépenser moins d'argent. Pour l'USL et en tant que Conseiller je vous propose d'accepter ce préavis.



- M. L. Capt : on est souvent sollicités par Buchillon que ce soit pour leur salle de gym ou autre. Je ne sais pas s'ils font les investissements comme nous mais ils ont un taux d'imposition inférieur au nôtre. C'est clair que quand on récupère des recettes et qu'on ne dépense pas beaucoup d'argent c'est plus facile. Est-ce qu'on pourrait imaginer une sorte de péréquation financière, un financement participatif ?
- M. R. Corthay : quel est le rapport avec la salle de gym de Buchillon ?
- M. L. Capt : je parle les investissements de manière générale.
- M. R. Corthay : non mais quel est le rapport avec la salle de gym de Buchillon que vous avez mentionné ?
- M. L. Capt : elle se trouve sur le territoire communal
- M. R. Corthay : la commune d'Etoy n'a pas participé financièrement à la salle de gym de Buchillon.
- M. L. Capt : prenons l'exemple du terrain.
- M. R. Corthay : Le terrain appartient à 1/3 à Buchillon et 2/3 à Etoy. La salle a été construite sur la partie du terrain appartenant à Buchillon uniquement.
- M. L. Capt : et sur l'accueil de la petite enfance
- M. R. Corthay : Le collège de Buchillon appartient aux 2/3 à Etoy donc les recettes sur ce bâtiment reviennent aussi au même niveau.
- M. L. Capt : on est d'accord que la proximité de l'UAPE des Matelots est intéressante pour Buchillon.
- M. R. Corthay : les Matelots sont surtout occupés par Etoy Sud, la Plantay. Le pourcentage d'enfants de Buchillon est bas.
- M. M.-O. Christinat : J'avais l'impression que l'esprit de la guerre des boutons était passé depuis longtemps. Si la fanfare n'est que pour les gens d'Etoy, si les sociétés sportives n'acceptent que les gens d'Etoy, il n'y aura plus rien.
- M. G. Knigge : après ce qui nous a été présenté ce soir, je suis confiant que nous pouvons voter en faveur de ce crédit d'étude, car c'est de cela qu'il s'agit ce soir et que pour la salle triple, nous verrons plus tard quand nous aurons plus d'informations.
- M. M. Corthay : une fois le crédit d'étude voté et le projet plus avancé avec les chiffres connus, on pourrait envisager d'aller demander du sponsoring auprès des entreprises dans les alentours.
- M. C. FÜRER : pour le point 4 proposé par la Commission ad hoc ; je comprends qu'elle serait nommée lors de la prochaine séance. Ce serait intéressant d'avoir plus de détails sur le travail qui lui serait demandé, du temps à investir pour mener à bien ce projet afin que les volontaires puissent se prononcer en connaissance de cause.
- M. B. Cuanoud : la Commission d'urbanisme existe. Une Commission ad hoc sera de toutes façons nécessaire. L'idée est d'anticiper la formation de cette Commission ad hoc afin qu'elle puisse accompagner ce projet dès le début. Les deux Commissions pourront travailler avec la Municipalité et le cabinet d'architecture. M. T. Brüschi, au vu de votre expérience et des projets similaires réalisés pour d'autres communes, sauriez-vous préciser l'engagement auquel il faut s'attendre si on participe aux travaux d'une Commission ad hoc comme celle-ci ?



- M. T. Brüsch : je pense qu'il s'agit de quelques séances clés, au moment où il y a des décisions à prendre, sur la base d'une présentation du bureau d'architecte et des ingénieurs qui seront mandatés afin de faire des choix notamment sur le système de chauffage, de ventilation, les choix des matériaux...c'est la phase d'après. Mais au niveau du projet, il s'agira de quelques séances mais ce ne sera pas monumental. Je pense que c'est à nous professionnels de vous présenter les choses pour que vous ayez les bonnes décisions à prendre.
- M. T. Jakob : dans l'idée il faudrait que cette Commission soit composée par des membres qui aient un minimum de compétences dans le domaine, il me semble qu'au sein du Conseil on a le choix.
- M. T. Cretegny : on a une Commission d'urbanisme qui devrait fonctionner dans la partie du projet en cours de conception et puis après une Commission ad hoc qui évaluera le préavis une fois qu'il sera établi. Je ne sais pas pourquoi on a besoin de deux Commissions en même temps dans la phase de conception. Sinon à quoi sert d'avoir une Commission d'urbanisme ? Personnellement je pense voter non au point 4.
- M. T. Jakob : les compétences nécessaires pour l'urbanisme et pour l'architecture/la technique ne sont pas les mêmes. La collaboration est évidente entre les deux Commissions mais je suis persuadé qu'on a besoin de compétences plus ciblées dans ce cas-là.
- M. V. Payot : je suis d'accord de voter pour le point 4 à condition qu'on ne nomme pas une nouvelle Commission ad hoc pour la construction et que cette Commission ad hoc nommée lors de la prochaine séance soit la seule et unique pour les deux préavis.
- M. B. Cuanoud : pour moi il est clair que pour chaque préavis une nouvelle Commission ad hoc est nommée.
- M. V. Payot : l'objet du point 4 est très précis, on ne parle que de l'aspect technique et architectural, on ne parle pas de l'ensemble du projet.
- M. B. Cuanoud : le point 4 pour moi est un engagement de la Municipalité pour qu'une Commission soit créée un peu en avance avant que le préavis ne soit distribué.
- M. M.-O. Christinat : en tant que président de la Commission d'urbanisme, lors du nouveau règlement communal, il y a pas mal de prérogatives qui ont été enlevées à la Commission d'urbanisme. Les compétences de la Commission d'urbanisme sont : examiner tous les préavis traitant de la police des constructions et de l'urbanisme (ça laisse de la place), plan et règlement soit tout ce qui concerne les plans d'aménagement du territoire...A l'époque on avait voulu maintenir que cette Commission ait une compétence sur les nouveaux bâtiments et cela n'avait pas été retenu.
- M. V. Payot : je pense qu'il faudrait modifier le libellé, car la Commission ad hoc ne va pas s'occuper uniquement de l'aspect technique ou architectural, mais de tout le projet.



- M. B. Cuanoud : donc pour le suivi du projet. Est-ce que la Commission ad hoc pourrait se rallier à cette proposition ? Apparemment oui.
- M. L. Hautier : je précise que quand il y a un préavis avec Commission ad hoc traitant d'un aspect non financier, elle doit avoir une certaine indépendance dans l'examen du préavis. Je peine à concevoir qu'une Commission qui ait participé à l'élaboration du préavis puisse ensuite rendre un rapport sur le préavis comme tel. Je pense qu'il faut désigner une Commission de suivi et non une Commission ad hoc.
- M. B. Cuanoud : je comprends cette notion d'indépendance mais ce que propose la Commission ad hoc est justement d'avoir une Commission pouvant faire le suivi complet mais c'est vrai que cette Commission pourrait aussi être influencée par le développement du projet. Donc elle serait plus indépendante si elle ne commence à travailler que lorsqu'elle reçoit le préavis.
- M. L. Hautier : ce serait donc de créer une Commission jusqu'au préavis afin d'être la voix du Conseil dans ce processus afin d'éviter le renvoi du préavis à l'avenir, en ayant quelque chose de transparent et très en commun, et ensuite qu'il y ait une Commission ad hoc différente qui se penche sur le préavis avec des yeux frais. En terme de gouvernance c'est ce qui est indiqué.
- M. M. Corthay : j'envisageait que la Commission ad hoc soit à côté de la Municipalité et le cabinet d'architecte au moment des choix et non qu'il soit trop tard pour intervenir et aussi pour que les personnes qui sont du métier puissent amener leurs idées.
- M. L. Magnollay : la prochaine fois, ce sera un projet de construction avec un crédit de construction ce qui signifie que tout sera pratiquement décidé, puisque les soumissions seront rentrées et la mise à l'enquête sera faite. Ce serait bien d'avoir un entre deux pour éviter à la phase finale et que le Conseil ne puisse plus rien dire sur les choix faits dans cette salle. Je ne pense pas qu'il s'agisse d'une participation au projet mais d'un droit de regard sur les grands choix, sur les matériaux extérieurs, la cuisine...
- M. L. Hautier : comme cette conclusion est large, il me semble qu'on pourrait se retrouver dans cette dernière. Je vous propose qu'on adopte cette idée et qu'on laisse à la Municipalité le soin de se renseigner sur ce qui est possible en terme de gouvernance auprès de la préfecture afin de savoir si ce sera une Commission ad hoc ou autre.
- M. S. Thury : il y a un architecte et une municipalité qui sont là pour envisager et prévoir tous les travaux. Je m'inquiète à l'idée qu'une Commission composée de techniciens et architectes s'en mêle et empêche la prise de décisions finales en raison d'idées potentiellement divergentes. Qui va prendre la décision si vous ne tombez pas d'accord ?
- M. J. Fernandez : j'aimerais revenir en arrière, lors de la construction des Communaux, on a pris des bases avec des architectes et autres puis nous avons consulté la Commission d'urbanisme pour divers points. Ici il me semble que vous confondez la Commission



d'urbanisme et la Commission ad hoc. En fait vous discutez d'une Commission thématique, c'est-à-dire une Commission spécifique qui serait consultée par la Municipalité une fois un certain travail et un certains nombres de points fixés avec l'architecte et les ingénieurs pour l'ouverture éventuelle d'une discussion. Cette Commission thématique n'a pas le même poids qu'un Commission ad hoc qui devra plancher sur le préavis et le crédit de construction par la suite. La Municipalité ne s'opposera pas à la création de cette Commission thématique dont l'apport d'idées est intéressant

- M. J.-F. Lange : est-ce que l'aménagement intérieur va être choisi dès à présent ou dans l'étape suivante ? Est-ce que pour cette élaboration vous avez prévu de consulter des utilisateurs ou des sociétés locales pour connaître leurs besoins ? La raison de ma question est que dans une autre commune plus proche de Genève, un autre projet très moderne mené par un bureau d'architecte qui n'a pas consulté les utilisateurs a abouti à une salle quasiment inutilisable et ne répondant pas aux attentes. (problèmes de vestiaires, de marquages, d'ouverture de fenêtre...)
- M. J. Fernandez : la disposition des lignes est normée donc pas d'inquiétude à ce sujet. Au niveau architectural, l'extérieur peut être discuté, pour ce qui est de l'aménagement intérieur, nous avons prévu d'intégrer le chef de la gymnastique locale qui a de l'expérience dans ce domaine. Vous avez vu des plans assez simples. Nous avons demandé à notre architecte quelque chose de fonctionnel, pas un concept artistique.
- M. R. Corthay : je suggère au Conseil de choisir comme membres de cette Commission des futurs utilisateurs de cette salle et pas uniquement des techniciens.
- M. T. Jakob : c'est le but de notre demande, que l'utilisateur soit intégré mais nous souhaitons aussi avoir un œil sur les aspects de durabilité et d'entretien qui génèrent des frais plus ou moins importants pour la suite.
- M. B. Cuanoud : je propose qu'on se tienne au point 4 à : de créer une Commission de suivi du projet de la salle de gymnastique triple. On demande donc à la Municipalité de s'engager à travailler avec une Commission. A la prochaine séance nous verrons si c'est la Commission d'urbanisme, une Commission thématique ou si c'est une Commission ad hoc qui travaillera de manière anticipée.
- M. J. Fernandez : la Municipalité tient à remercier les deux Commissions qui ont travaillé sur ce préavis. Nous avons fait du bon travail. Je souhaite vous lire une citation de Peter Drucker, un auteur américain né en Autriche : « la meilleure façon de prédire l'avenir est de le créer ». Mesdames et Messieurs, à vous de le créer ce soir.

### Votations

1. D'accorder la demande de crédit de CHF 500'000.00 pour l'étude de la construction d'une salle de gymnastique triple ;



**Adopté à la majorité**

2. D'accepter que ce montant soit prélevé sur les disponibilités de la trésorerie communale de l'exercice 2019 et 2020 ;

**Adopté à la majorité**

3. D'accepter que l'amortissement de cette dépense se fasse dans le cadre du coût global de la future construction ;

**Adopté à la majorité**

4. De créer une commission pour le suivi du projet de la salle de gymnastique triple.

**Adopté à la majorité**

- M. J. Fernandez : Merci pour votre vote positif, soyez assurés que la Municipalité va œuvrer pour faire un travail extrêmement sérieux et de qualité pour répondre à vos inquiétudes et peut être à vos attentes.

**6. Préavis municipal N° 01/2019 Relatif à une demande de crédit de CHF 343'000.00 pour la réalisation des travaux de défense incendie de l'Espérance et d'évacuation des eaux claires du Ch. du Roti**

La parole est donnée à M. R. Roussel, rapporteur de la Commission ad hoc pour la lecture des conclusions de son rapport.

La Commission ad hoc, au vu de ce qui précède, propose à l'unanimité au Conseil Communal d'accepter le préavis N° 01/2019 avec les conclusions suivantes :

1. D'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de défense incendie de l'Espérance;
2. D'allouer le crédit de CHF 150'000.00 pour financer les travaux de défense incendie;
3. D'autoriser la Municipalité à amortir CHF 150'000.00 de cet investissement lié à la défense incendie de l'Espérance par la subvention de l'ECA et le solde par un prélèvement au fonds de réserve « Eau » ;
4. D'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux d'évacuation des eaux claires du chemin du Roti ;
5. D'allouer le crédit de CHF 193'000.00 pour financer les travaux d'évacuation des eaux claires du Ch. du Roti ;
6. D'autoriser la Municipalité à amortir le solde de CHF 193'000.00 de cet investissement lié à l'évacuation des eaux claires du chemin du Roti par un prélèvement au fonds de réserve « Egouts » ;
7. D'autoriser le financement de ces travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la Commune ;



8. D'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires.

La parole est donnée à M. C. Widmann, rapporteur de la Commission des finances pour la lecture des conclusions de son rapport.

La Commission des finances, propose à la majorité au Conseil Communal d'accepter le préavis municipal N° 01/2019 avec les conclusions suivantes :

1. D'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de défense incendie de l'Espérance et d'évacuation des eaux claires du chemin du Roti ;
2. D'allouer le crédit de CHF 343'000.00 pour financer ces travaux ;
3. D'autoriser le financement de ces travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la Commune ;
4. D'autoriser la Municipalité à amortir CHF 150'000.00 de cet investissement lié à la défense incendie de l'Espérance par la subvention de l'ECA et le solde par un prélèvement au fonds de réserve « Eau » ;
5. D'autoriser la Municipalité à amortir le solde de CHF 193'000.00 de cet investissement lié à l'évacuation des eaux claires du chemin du Roti par un prélèvement au fonds de réserve « Egouts » ;
6. D'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires.

- M. B. Cuanoud : je vous rends attentif au fait que les conclusions de la Commission ad hoc divergent de celles de la Municipalité et de la Commission des finances : les deux éléments sont séparés.

- M. C. Viquerat : la Municipalité ne peut hélas pas de rallier aux conclusions de la Commission ad hoc car il ne s'agit pas de deux sujets réellement séparés. Actuellement les études lancées ne concernent qu'un seul projet. En séparant les deux sujets, on prend le risque qu'un seul soit accepté ce qui ne nous permettrait pas de garantir les tarifs pour celui qui serait accepté.

- M. V. Payot : on a vu que dans le préavis il y a deux sujets, le premier avec six pages d'explications, le deuxième avec seulement quatre lignes. Si un sujet venait à être refusé par le Conseil, tout le projet capoterait. Pour rappel ce préavis a été traité dans l'urgence, en trois jours. Depuis nous avons eu la visite de M. C. Viquerat. Au début nous avons été très réticents à accorder un tel montant pour si peu de tuyaux. M. C. Viquerat a été très convainquant donc la Commission ad hoc a abondé dans son sens. On peut comprendre qu'on n'arrive pas au même prix si on fait les deux ou un seul. Finalement la Commission ad hoc va se rallier à la Commission des finances et à la Municipalité.

Le débat est ouvert



- Mme V. Hüsler : ecusson non uniforme à la dernière version. Je trouve les prix élevés. Les fondations qui sont bien avancées pour le chemin du Roti sortent du coup des dépenses thématiques dans ce préavis ?
- M. C. Viquerat : l'estimation des coûts présentée a été fait de manière très prudente avant appel d'offre, j'espère que les dépenses réelles seront nettement inférieures à ces montants au final. Les canalisations ne pourraient pas rentrer dans les dépenses thématiques, les fondations d'une route oui, mais même si la conduite se fait en dehors de la route actuelle je ne me voyais pas remblayer en terreplein vu que six mois plus tard il faudrait recreuser pour refaire une fondation. En effet le fait de choisir cette opportunité nous fait un peu gaspiller sur le côté thématique car on ne pourra pas mettre la totalité des fondations sur les dépenses thématiques de 2019.
- Mme.V. Hüsler : je maintiens que les prix annoncés sont très élevés et qu'une telle marge n'est pas nécessaire.
- M. C. Viquerat : les tarifs utilisés sont très prudents par rapport à ce qui se fait habituellement, les soumissions rentreront dans douze jours, les tarifs définitifs seront alors connus.
- M. F. Magnollay : la Municipalité demande une autorisation de dépenser, ce qui ne veut pas dire qu'ils vont tout dépenser. On est dans une commune gérée de manière très saine car il n'y a jamais eu de solde sur des crédits accordés dans des préavis qui ont été par la suite utilisés pour d'autres choses par exemple. C'est le rôle de la Commission de gestion de vérifier que sur un crédit accordé de CHF 343'000.00, si on en dépense CHF 280'000.00, la différence soit bien toujours présente et qu'elle se retrouve dans la marge d'autofinancement dont on a beaucoup parlé dans le préavis précédent. On a vu qu'il nous avait été demandé de mettre les conduites sur la route de Lavigny en dehors de la route, or sur le chemin du Roti, lors de son élargissement à venir, les conduites vont se retrouver sous la route. Est-ce que c'est logique ?
- M. C. Viquerat : c'est une excellente question, en effet dans le cadre du territoire communal, sur les routes communales, la plupart des conduites posées sont sur le domaine public, sur ou très proche des routes. Le problème avec le Canton, est que lorsqu'une route est refaite à neuf, ils posent ensuite une interdiction d'intervention sur ladite route pendant au moins cinq ans. Creuser et réparer dans une route est plus coûteux que sur une zone agricole par contre au centre d'un village, faire des travaux dans une zone privée n'est pas simple. Ce pourquoi on tente de mettre le plus souvent possible les canalisations le plus proche possible des routes voire sous les routes. Ces conduites seront en bordure de future route mais la position finale dépend encore du calibre définitif non décidé à ce jour.



## Votations

1. D'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux de défense incendie de l'Espérance et d'évacuation des eaux claires du chemin du Roti ;

**Adopté à l'unanimité**

2. D'allouer le crédit de CHF 343'000.00 pour financer ces travaux ;

**Adopté à l'unanimité**

3. D'autoriser le financement de ces travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la Commune :

**Adopté à l'unanimité**

4. D'autoriser la Municipalité à amortir CHF 150'000.00 de cet investissement lié à la défense incendie de l'Espérance par la subvention de l'ECA et le solde par un prélèvement au fonds de réserve « Eau » ;

**Adopté à l'unanimité**

5. D'autoriser la Municipalité à amortir le solde de CHF 193'000.00 de cet investissement lié à l'évacuation des eaux claires du chemin du Roti par un prélèvement au fonds de réserve « Egouts » ;

**Adopté à l'unanimité**

6. D'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires.

**Adopté à l'unanimité**

- M. C. Viquerat : je tiens à remercier notre Président ainsi que les Commissions qui ont œuvré très rapidement dans ce préavis un peu spécial car comme vous l'avez compris il s'agit de suivre une opportunité avant que le train ne soit passé et qu'il soit trop tard.

### **7. Nomination d'une Commission pour la réfection du pavage devant le foyer de la salle polyvalente**

- M. F. Magnollay demande des précisions sur ce dont il s'agit.
- M. R. Corthay : devant le foyer buvette de la salle polyvalente, c'est un peu les montagnes russes. On a le caillebotis qui reprend l'eau des cheneaux qui est descendu d'environ trois centimètres sur toute la longueur et le pavage sous les fenêtres est descendu de quatre-



cinq centimètres par endroit. Le but est de faire une semelle en béton dessous afin que les caillebotis reposent dessus aussi. Cela représente la longueur du foyer buvette sur six mètres de largeurs, enlever les pavés, bétonner et remettre les pavés. On attend le retour des soumissions envoyées. Pas de fourchette pouvant être donnée du fait qu'aucune étude n'a été faite. Plus de cent mètres carrés.

- M. B. Cuanoud : ce sont des travaux de réfection du pavage dont on ne peut pas avoir d'information complémentaire à ce stade.

M. J.-L. Lucien Knigge, Mme. S. Capt, Mme I. Golay, M. M. Corthay, Mme. S. Thury

### **8. Propositions individuelles**

- M. M. Corthay : samedi 25 mai, le sauvetage de St Prex organise le concours de la préfecture, que nous avons remporté l'an passé à six. Donc les participants qui veulent venir défendre notre titre peuvent s'annoncer vers moi. A cette occasion, à 10h30 nous allons inaugurer notre nouveau drapeau dessiné par des jeunes suite à concours et le soir il y a du sanglier à la broche sur inscription.
- Mme. I. Golay : est-ce qu'il y a un horaire plus précis pour la course ?
- M. M. Corthay : c'est dans l'après-midi.
- Mme. S. Thury voudrait savoir si le panneau d'affichage à l'entrée du village sera réparé avant la nouvelle salle triple. La panne date d'une année et donne une mauvaise image pour l'entrée du village.
- M. C. Viquerat : il a fallu de nombreux mois pour obtenir du fournisseur son engagement à rénover les panneaux en changeant la partie telecom de chaque panneau. On a de la chance car deux de nos panneaux fonctionnent encore alors que sur le papier cela ne devrait pas être le cas. Nous avons l'offre qui a été acceptée il y a un certain temps, il ne reste plus qu'à faire mais cela n'est toujours pas fait. Nous allons continuer à faire le suivi.
- M. A. Magnollay : j'ai constaté que nous avons depuis quelques temps une borne de recharge pour voiture électrique dans le village et qui semble être la borne de recharge la plus moche de tout le canton voire plus loin. On ne peut que regretter que sur la place du village on n'ait pas considéré plus l'esthétique :
- M. G Biondi-Morra : j'étais très enthousiaste à la vue de cette borne que je me suis empressé d'aller tester avec mon fils. Outre l'aspect esthétique regrettable, le plus gros problème est qu'elle ne fonctionne pas. Je ne sais pas quel est le problème, il n'y a pas d'instruction. On a tenté avec une carte bancaire...mais cela ne fonctionne pas. Suite à quelques expériences similaires à l'étranger où il fallait finalement se rendre à la Municipalité pour acheter une carte spéciale (ce qui est impossible en dehors des heures du bureau et le weekend) je vous encourage à installer un système bien plus simple car cela pourrait attirer du tourisme.
- M. C. Viquerat : c'est un projet mené avec la société SEFA qui fournit les bornes et l'esthétique qui va avec. Elle définit les normes sur les



grandeurs de place en fonction de ce qui se fait sur le marché. Ces bornes sont intégrées dans le réseau national. Nous n'avons pas encore fait de séance de remise de projet officielle donc nous ne savons pas encore si elles sont opérationnelles.

- M. G. Biondi-Morra : à Nyon, elles sont présentes depuis des années, il n'y a jamais personne qui s'y arrête car il faut des cartes spéciales. Il faut vraiment que nous fassions quelque chose de super simple.
- M. C. Viquerat : Les travaux ne sont officiellement pas terminés, nous n'avons pas encore reçu la notice ni remis en place le projet, nous ne savons pas si cela est fonctionnel.
- M. J.-F. Lange : j'ai remarqué que la Commune d'Etoy ne figure pas sur la liste des communes qui donnent une incitation pour un achat de mode de transport électrique. D'autres communes le font. Est-ce qu'il serait envisageable de mettre cela en place pour les vélos par exemple ?
- M. J. Fernandez : avec plaisir si vous accordez les budgets, ce qui est votre décision.
- M. C. Furer : je voudrais des informations de la Municipalité sur les antennes 5G. Pas pour voir si cela est bien ou pas bien mais suite à une carte je comprends qu'il y en a une à Littoral Parc. Comment cela se passe au niveau communal pour l'installation de ce genre d'équipement Est qu'il peut y avoir un premier filtre à ce niveau-là afin de remonter au Canton et peut-on avoir un commentaire quant au fait que le type d'antenne n'est pas indiqué sur les demande de permis de construire.
- M. J. Fernandez : pour un permis de construire, un dossier est rempli, transmis ensuite au Canton, qui fait ses remarques puis ça revient. La Commune accepte ou pas. Le problème est que la 5G est un sujet fédéral et on nous a bien fait comprendre que les moratoires que voudraient mettre en place certains cantons ne sont pas légaux. On est tenu de suivre ce que les institutions fédérales (ofcom) nous disent. On regarde toujours les implantations. Il y a une sur laquelle nous avons dû délivrer le permis, sur la route d'Allaman, en bas du village, il y a eu des oppositions qui ont été levées car nous n'avons pas les moyens de les bloquer, c'est un aspect fédéral.
- M. C. Furer : le fait que le type d'installation ne soit pas précisé sur le permis de construire m'a étonné
- M. B. Cuanoud : la prochaine séance est électorale, avec élection du Président, Vice-Président... Vous savez que j'ai un grand plaisir à tenir ce rôle de Président. J'ai actuellement une activité professionnelle très riche et j'assure trois présidences et vous avez aussi peut être vu que je suis candidat au Conseil national. Donc pour le mois de Juin je ne vais pas solliciter un mandat supplémentaire en tant que Président. C'est un rôle que j'aime beaucoup et que je souhaite pouvoir transmettre à d'autres. Et comme M. T. Cretegnny l'avait suggéré quand il a quitté, des mandats trop longs empêchent d'autres d'avoir ce privilège donc pour le prochain Conseil il va falloir trouver un Président, un Vice-Président et un deuxième Vice-Président.



Le Président rappelle la date de la prochaine séance fixée au lundi 24 juin 2019 à 20h00 et souhaite à toutes et à tous une excellente soirée.

Séance levée à 22h30

**Prochaine séance :**  
**24 juin 2019**

Le Président

Boris Cuanoud

La Secrétaire

Fanny Gantin





